



Gamme habitat collectif

Infrastructures de recharge de véhicule électrique

Gamme Habitat Collectif

Dès janvier 2020, une solution pour chaque situation

- Toutes les solutions sont respectueuses de la réglementation et des normes de sécurité
- La copropriété reste **propriétaire** de son installation, son patrimoine est valorisé
- Toutes les offres sont éligibles à **la prime ADVENIR individuelle** : jusqu'à 960 € par borne.
Les solutions sont également éligibles au **Crédit d'Impôt Transition Energétique** individuel et à **la prime ADVENIR collective « 3000 copros »** pouvant atteindre 18 000€ (sous conditions)



Offre **PRIMO**

Solution **individuelle**

Offre **ECO**

Offre **CONFORT**

Offre **SMART**

Solutions **collectives**

Offre PRIMO

Cible

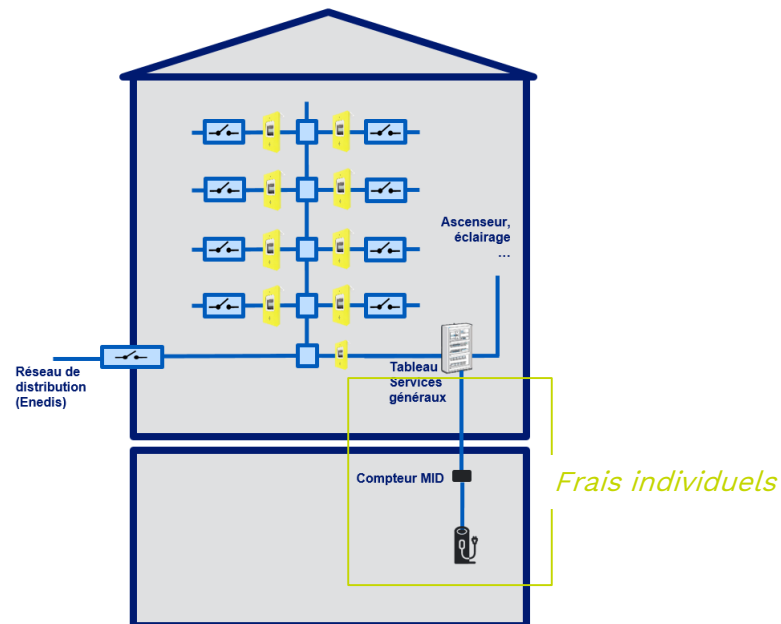
- **Réponse au droit à la prise** : copropriétés qui refusent une solution collective
- Solution proposée systématiquement en assemblée générale des copropriétaires (AG) en cas d'échec de la solution collective

Caractéristiques techniques

- **Un seul point de charge** : prise renforcée 3,7 kW ou borne 7,4 kW
- Un coffret individuel en amont du point de charge, contenant :
 - Les protections électriques
 - Un compteur MID afin de permettre la refacturation des consommations d'électricité par le syndic
 - La prise en compte du signal heures creuses du compteur pour privilégier la charge pendant les tarifs d'électricité favorables
- Dispositif de limitation de la puissance de charge pour éviter la disjonction en cas d'atteinte de la puissance souscrite du compteur

Avantages / Inconvénients

- ✓ Réponse rapide au droit à la prise
- ✓ Le coffret individuel est évolutif : il peut être réutilisé si la copropriété engage une solution collective ECO ou CONFORT
- ✗ Limité en nombre de points de charge et en puissance
- ✗ Relevé manuel de la consommation
- ✗ Parkings couverts uniquement



Qui paie quoi

- Le demandeur (locataire ou copropriétaire) paie la totalité des travaux conformément au droit à la prise (point de charge, coffret individuel, pose...) ainsi que les consommations d'électricité

Offre ECO

Cible

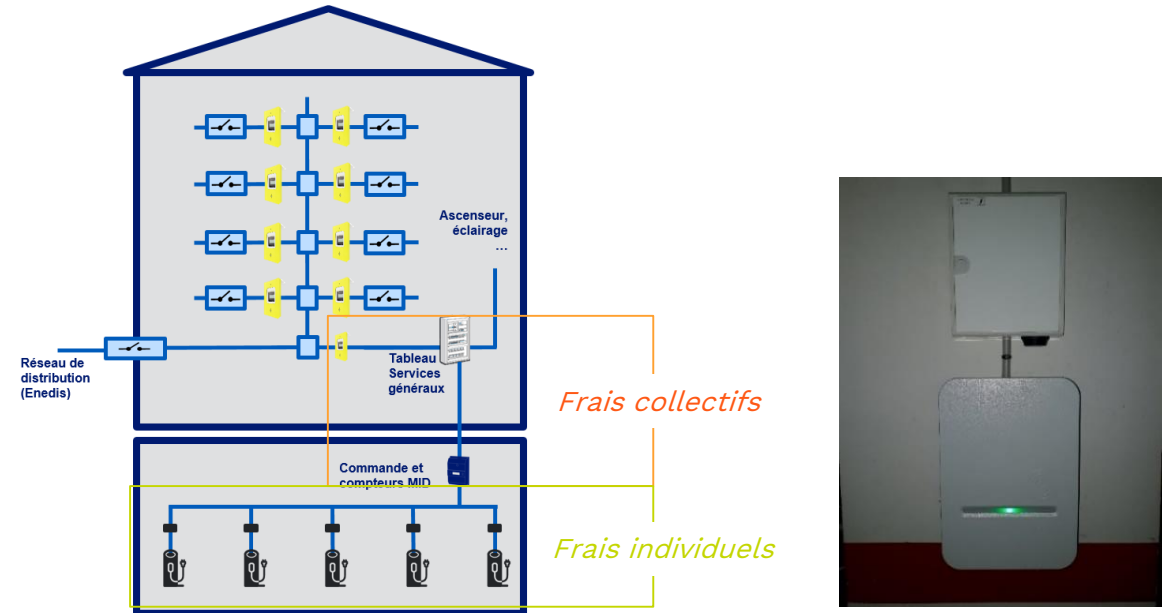
- **Solution collective** pour laquelle les copropriétaires ne souhaitent pas payer de services

Caractéristiques techniques

- Le coffret ECO, alimenté par un compteur de la copropriété, permet de raccorder et de piloter la recharge d'une grappe de 6 ou 16 points de charge : prises renforcées 3,7 kW ou bornes 7,4 kW
- Il contient :
 - Les compteur MID afin de permettre la refacturation des consommations d'électricité par le syndic
 - Le dispositif de pilotage des points de charge : envoi de signaux aux coffrets individuels des points de charge pour privilégier la recharge en heures creuses et limiter la puissance de charge en cas d'atteinte de la puissance souscrite du compteur
- Chaque coffret individuel contient les protections électriques et les éléments permettant la prise en compte des signaux de pilotage provenant du coffret ECO

Avantages / Inconvénients

- ✓ Simplicité à l'installation
- ✓ Pas de frais récurrents en dehors de l'électricité
- ✗ Pas de services associés : **relevé manuel des consommations**
- ✗ Pré-équipement limité en nombre de points de charge (100 % des places seulement pour les petites copropriétés) mais coffrets individuels évolutifs vers la solution CONFORT
- ✗ Parkings couverts uniquement



Coffrets individuels pilotés par le coffret de commande ECO

Qui paie quoi

- La copropriété : les frais communs de pré-équipement (coffret ECO, éventuellement nouveau compteur, chemins de câbles...)
- Le demandeur (locataire ou copropriétaire) : le point de charge, le coffret individuel et son raccordement depuis le coffret ECO, ainsi que les consommations d'électricité

Offre CONFORT

Cible

- **Solution collective** : pré-équipement* jusqu'à 100% du parking
- Clients souhaitant électrifier leurs places de parking

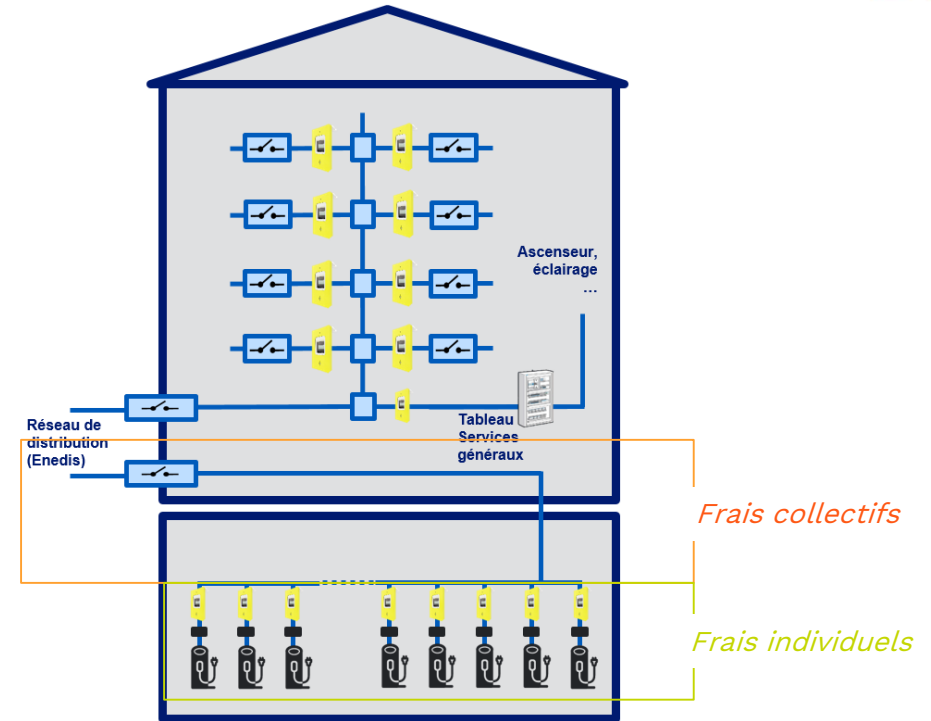
Caractéristiques techniques

- Création d'une **colonne horizontale**, permettant l'installation d'un compteur (PDL) par emplacement
- Entre 30 et 90 points de charge par colonne
- Points de charge : prise renforcée 3,7 kW ou borne (7,4 ou 22 kW)
- Un coffret individuel par emplacement pour les protections électriques

Avantages / Inconvénients

- ✓ Chaque copropriétaire est indépendant
- ✓ Facturation des consommations individuelles par le fournisseur d'électricité : **pas de gestion spécifique pour le syndic**
- ✓ Le gestionnaire de réseau public prend en charge 40% des coûts de création de la colonne horizontale
- ✓ Jusqu'à 100% des places pré-équipées
- ✗ Travaux lourds, délais
- ✗ Pas de mutualisation de l'abonnement d'électricité
- ✗ Parkings couverts uniquement

* Pré-équipement : on entend ici, une arrivée en puissance permettant à chaque copropriétaire de se raccorder quand il le souhaite.



Qui paie quoi

- La copropriété : les frais communs de pré-équipement (nouvelle colonne électrique horizontale, travaux de maçonnerie...)
- Le demandeur (locataire ou copropriétaire) : le nouveau compteur, le point de charge, le coffret individuel et son raccordement, ainsi que les consommations d'électricité

Offre SMART

Cible

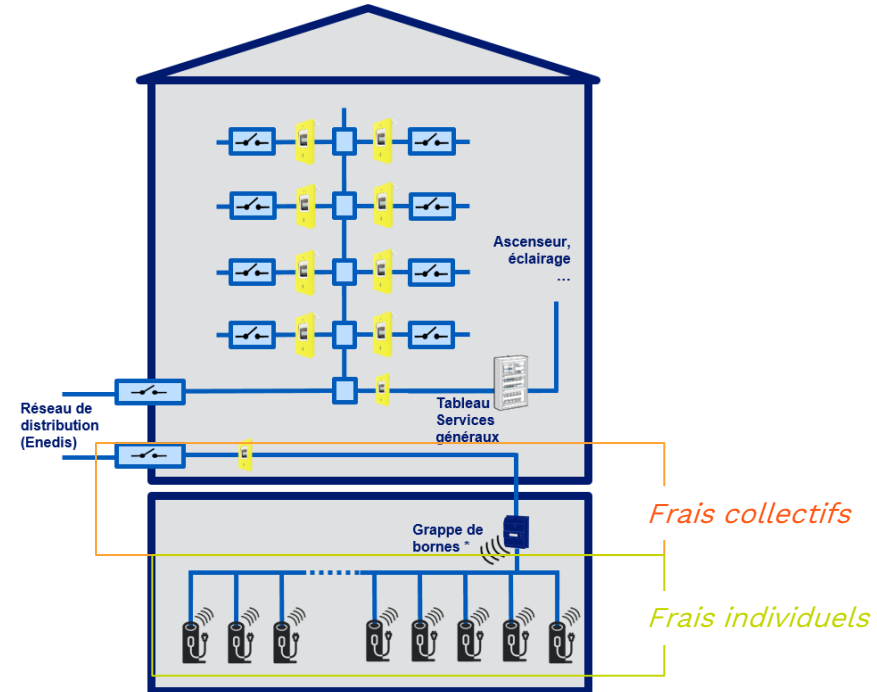
- **Solution collective** avec services associés, pour les syndicats souhaitant limiter leur gestion
- Outre les bornes individuelles, permet l'installation de **bornes partagées** : solution très adaptée pour les bailleurs sociaux
- Parfaitement dimensionné pour installation sur un compteur 36 kVA

Caractéristiques techniques

- Installation de **12 bornes communicantes** par coffret SMART. Jusqu'à 6 coffrets SMART pour un compteur 240 kVA
- Points de charge : bornes de 7,4 ou 22 kW
- Gestion intelligente de la recharge (*Smart Charging*)
- **Services associés** :
 - Refacturation des consommations aux utilisateurs
 - *Split billing*
 - Facture unique pour toutes les consommations (dont recharge en itinérance)

Avantages / Inconvénients

- ✓ Facturation ou refacturation des consommations aux utilisateurs
- ✓ Profils différenciés sur l'application Izivia (locataire, propriétaire)
- ✓ Reversement des recettes liées aux bornes partagées
- ✓ Assistance technique et commerciale
- ✓ **Pas de gestion spécifique pour le syndic**
- ✓ *Smart Charging*
- ✓ Eligible pour les parkings extérieurs
- ✗ Non adapté pour un petit nombre de demandeurs (recommandé à partir de 5)
- ✗ Limite à 72 bornes pour un compteur 240 kVA



* Et ajout de compteurs MID en cas de raccordement aux Services Généraux

Coffret de commande SMART pilotant les bornes et communiquant avec le logiciel de supervision d'IZIVIA pour gérer l'accès aux bornes et la répercussion des charges d'électricité

Qui paie quoi

- La copropriété : les frais communs de pré-équipement (coffret SMART, éventuellement nouveau compteur, chemins de câbles...)
- Le demandeur (locataire ou copropriétaire) : la borne, et son raccordement depuis le coffret SMART, ainsi que les consommations d'électricité et le service d'IZIVIA

SYNTHESE

- ✓ Le coffret individuel (contenant protections électrique et relais des signaux de pilotage) assure l'évolutivité de l'offre PRIMO à CONFORT ou ECO
- ✓ Toutes les offres sont éligibles à la prime ADVENIR individuelle avec bonus de pilotage (soit 960€). Selon le taux de places pré-équipées, les offres sont également éligibles à l'aide ADVENIR collective « 3000 copros », pour financer jusqu'à 50 % des travaux collectifs
- ✓ Dans tous les cas la copropriété est propriétaire de son installation et toutes les solutions permettent le pilotage de la recharge (heures creuses, puissance), en toute sécurité

Offre PRIMO

- **Réponse au droit à la prise**
- Points de charge disponibles :
 - Prise renforcée 3,7 kW
 - Borne 7,4 kW
- Proposé systématiquement en cas d'échec d'une solution collective
- **Pas de télé-relève des consommations, refacturation par le syndic**

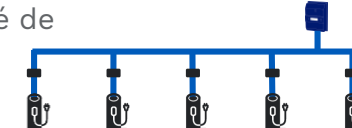
Coffret Individuel



Offre ECO

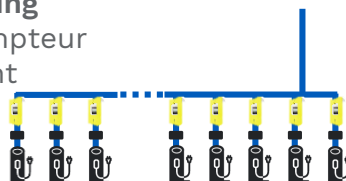
- **Solution pour les petits budgets**, sous la forme d'une grappe de points de charge **non communicants**
- Deux versions : 6 ou 16 points de charge, possibilité de raccorder :
 - Des prises renforcées 3,7 kW
 - Des bornes 7,4 kW
- Raccordement sur services généraux ou PDL dédié
- **Pas de services associés, refacturation des consommations par le syndic** (qui relève les compteurs privés MID individuels présents sur le coffret ECO)

Coffret ECO



Offre CONFORT

- **Solution permettant de pré-équiper 100 % du parking**
- Installation d'une **colonne horizontale**, avec un compteur (du gestionnaire de réseau public) par emplacement
- Points de charge disponibles :
 - Prise renforcée 3,7 kW
 - Bornes 7,4 ou 22 kW
- Les utilisateurs sont indépendants. La facturation des consommations est faite par les fournisseurs d'électricités, **le syndic est libéré de toute démarche.**



Offre SMART

- Correspond à une grappe de **12 bornes communicantes**
- Deux points de charge disponibles : borne de 7,4 ou 22 kW
- **Nombreux services** associés :
 - Facturation ou refacturation des consommations
 - *Split Billing*
 - Pilotage évolué de la recharge
 - Facturation unique pour toutes les consommations
- Très adaptée chez les **baillleurs sociaux, notamment pour les places partagées, et également pour les parkings extérieurs**

Coffret SMART

